



**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 10 novembre 2020  
\*\*\*\*\***

L'an deux mil vingt, le dix novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Aulnay-la-Rivière, dument convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle communale, sous la présidence de Madame LÉVY Véronique, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs LÉVY Véronique, BRETONNET Dominique, RACASSIN Gladys, GUERTON Patrice, MANIGOLD Jacques, BÉCHU Thierry, GONCALVES José, HERBLOT Isabelle, VOITURIN Thierry, BARBERON Benoît, MURAT Pierre, SERGENT Isabelle, DELABROUILLE Virginie.

**Absentes excusées** : Mmes RIDOUX Estelle, REYNAUD Adeline.

**Procuration** : Mme RIDOUX Estelle a donné procuration à Mme DELABROUILLE Virginie, Madame REYNAUD Adeline a donné procuration à Mme SERGENT Isabelle.

Date de Convocation : 5 novembre.2020

Monsieur MURAT Pierre a été nommé secrétaire.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

N° 2020-11-10-01 – Indemnité de Fonction d'un Conseiller Municipal Titulaire de Délégations

L'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales confère au maire le pouvoir de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal.

Les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire maximale consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation.

Par arrêté municipal en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020, Madame le Maire a donné délégation de fonctions à Monsieur BARBERON Benoît, Conseiller Municipal, sous la coordination de Monsieur GUERTON Patrice, dans les domaines suivants :

➤ **CONSEIL ET SUIVI TECHNIQUE DES TRAVAUX ET DE LA GESTION DES ESPACES VERTS.**

Il est proposé à l'assemblée délibérante de lui allouer au 1<sup>er</sup> décembre 2020, une indemnité de fonction, et ce au taux de 3 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (soit 116,68 €). Cette indemnité lui sera versée mensuellement.

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **décide** d'allouer, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2020, une indemnité de fonction au taux de 3 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale, à Monsieur BARBERON Benoît, conseiller municipal délégué.

Dès lors, le tableau des indemnités voté par le Conseil Municipal le 26 mai 2020, est révisé ainsi qu'il suit, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2020 :

Bénéficiaire	Indemnité allouée
<b>LÉVY Véronique</b> Maire	21% 816,78€
<b>BRETONNET Dominique</b> 1 <sup>er</sup> adjoint	8% 311.15€
<b>RACASSIN Gladys</b> 2 <sup>ème</sup> adjoint	8% 311.15€
<b>GUERTON Patrice</b> 3 <sup>ème</sup> adjoint	8% 311.15€
<b>MANIGOLD Jacques</b> 4 <sup>ème</sup> adjoint	8% 311.15€
<b>BARBERON Benoît</b> Conseiller Municipal	3% 116,68€

**Pour mémoire** : Montant de l'enveloppe globale m(maximum autorisé) :  $933,46 + (4 \times 311,15) = 2\,178,06\text{€}$  mensuel.

**Délibération votée à l'unanimité.**

2020.11.10.02 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des aides aux communes à faible population - Souffleur

Madame le Maire informe les membres du Conseil que la commune peut bénéficier de l'aide du Conseil Départemental dans le cadre de son programme d'aide aux communes à faible population pour l'achat d'un souffleur.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- de solliciter, au titre de l'aide aux Communes à faible population, une subvention aux taux le plus large possible pour l'opération suivante : acquisition d'un souffleur

Coût estimatif de l'opération : **595,55 € HT**

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

* Département	=	169,67 €
* Fonds propres	=	425,88 €

- d'autoriser Madame le Maire à constituer le dossier correspondant

- de demander l'autorisation de préfinancement.

2020.11.10.03 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la voirie communale.

Madame le Maire informe les membres du Conseil que la commune peut bénéficier de l'aide du Conseil Départemental pour des travaux sur la voirie communale.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- de solliciter pour des travaux de voirie communale une subvention

Coût estimatif de l'opération : **40 525,00 € HT**

- d'autoriser Madame le Maire à constituer le dossier correspondant

- de demander l'autorisation de préfinancement

N° 2020-11-10-04 – Remboursement SICAP

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**Accepte**, le remboursement suivant :

- SICAP (Trop prélevé) d'un montant de 257,30€.  
Les sommes seront imputées, en recettes de fonctionnement, à l'article **7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion.**

**Charge** Madame le Maire de régler toutes les formalités utiles.

**Délibération votée à l'unanimité.**

N° 2020-11-10-05 – Remboursement Assurance AXA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**Accepte**, le remboursement suivant :

- AXA (Réparation vestiaire Foot) d'un montant de 268,02€.  
Les sommes seront imputées, en recettes de fonctionnement, à l'article **7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion.**

**Charge** Madame le Maire de régler toutes les formalités utiles.

**Délibération votée à l'unanimité.**

N° 2020-11-10-06 – Adhésion pour la création d'un Site Internet

Madame le Maire propose à l'assemblée la mise en place d'un site internet avec un service de maintenance pour la commune, le tout spécifié par contrats.

Après consultation de deux prestataires, il est proposé de retenir la société Campagnole

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

- Décide de retenir la société
- Charge Madame le Maire de signer les contrats de création et de maintenance du site internet.

**Délibération votée à l'unanimité.**

N° 2020-11-07 – Eau – Montant de la « part fixe » du prix de l'eau

Madame le Maire laisse la parole à Madame Isabelle SERGENT, conseillère municipale qui présente l'étude sur la répartition de la « part fixe » du prix de l'eau.

Actuellement, la part fixe s'élève à 20€.

Il est constaté des inégalités pour un même accès à l'eau

- 11% des usagers sont non contributeurs à la taxe « part fixe »

- le nombre le plus important de contributeurs génère plus de recette que sa part relative de consommation

L'objectif de la révision de la part fixe est que 100% des détenteurs de compteurs doivent participer à l'entretien du réseau et contribuer à la taxe.

Trois options sont présentées afin d'atteindre le montant totale des dépenses d'entretien qui est de 6 500€.

Après avoir écouté l'exposé de Madame Isabelle SERGENT sur l'étude de la répartition de la « part fixe » du prix de l'eau, Considérant que la contribution a besoin d'être rééquilibré selon la consommation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**Approuve** l'option trois de l'étude de la répartition de la « part fixe » qui se présente de la façon suivante

Consommation M <sup>3</sup>	Nombre de Foyers	Consommation par tranche	Poids de la consommation par tranche	Part fixe par tranche	Part fixe par compteur
0 à 40	116	1 797	6,71%	1 392	12
41 à 80	86	5 275	19,70%	1 376	16
81 à 120	57	5 612	20,96%	1 311	23
121 à 160	38	5 221	19,50%	1 064	28
161 à 200	10	1 761	6,58%	330	33
201 à 240	11	2 501	9,34%	418	38
241 à 280	3	794	2,97%	129	43
Supérieur à 281	10	3 818	14,26%	480	48
	331	26 779	100%	6 500	

**Charge** Madame le Maire de régler toutes les formalités utiles.

**Délibération votée à l'unanimité.**

N° 2020-11-08 – Remboursement excédent de versement sur Taxes Foncières suite dégrèvement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**Accepte**, le remboursement suivant :

- Trésor Public rembourse (excédent de versement sur Taxes Foncières Non Bâties) un montant de 50€ suite au dégrèvement appliqué sur les Taxes Foncières.  
Les sommes seront imputées, en recettes de fonctionnement, à l'article **7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion.**

**Charge** Madame le Maire de régler toutes les formalités utiles.

**Délibération votée à l'unanimité.**

### Annule et remplace la délibération 2020.11.10.02

Madame le Maire informe les membres du Conseil que la commune peut bénéficier de l'aide du Conseil Départemental dans le cadre de son programme d'aide aux communes à faible population pour l'achat d'un souffleur.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- de solliciter, au titre de l'aide aux Communes à faible population, une subvention aux taux le plus large possible pour l'opération suivante : acquisition d'un souffleur

Coût estimatif de l'opération : **527,85 € HT**

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

* Département	=	158,35 €
* Fonds propres	=	369,50 €

- d'autoriser Madame le Maire à constituer le dossier correspondant

- de demander l'autorisation de préfinancement

### Questions Diverses

- **Église** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une partie de la subvention d'un montant de 2 382,00€ a été attribuée par le Département pour la rénovation des vitraux de l'église Saint Martin.
- **Dotations 2020** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune touchera au titre du Fond Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle, la somme de 12 625,23€.
- **PLUi** : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'approbation du PLUi n'a pas été votée en raison du refus de deux communes (Augerville La Rivière et Ondreville sur Essonne) et une commune a donné un avis favorable sous réserve (Puisseaux). De ce fait, un courrier a été envoyé au Préfet, à la Député Marianne DUBOIS et aux sénateurs Jean-Pierre SUEUR et Jean-Michel CARDOUX afin de demander une prolongation du POS car il ne sera plus applicable à partir de la fin 2020. Une réunion de présentation du PLUi sera organisée.
- **DRD** : Suite à la réunion du vendredi 2 octobre, la DRD organisera un comptage sur la RD26.
- **Repas des Anciens** : En raison des mesures gouvernementales contre la lutte de la COVID-19, il est impossible d'organiser le repas annuel avec nos anciens. Le Conseil Municipal a décidé de distribuer des colis-repas élaborés avec des produits frais choisis chez des producteurs locaux.
- **Cimetière** : Un panneau sera installé afin de guider les usagers dans le tri du compost.
- **SICAP** : Un courrier d'excuse nous est parvenu pour le dysfonctionnement du dimanche 1<sup>er</sup> novembre 2020.
- **Remerciement** : Madame le Maire transmet les remerciements de l'Amicale d'Aulnay La Rivière, des Anciens Combattants et de l'Association des Chasseurs.
- **CISPD** : Un Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a été créé. Il est chargé de la coordination du contrat local de sécurité ou de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance. Madame le Maire et Monsieur MANIGOLD en seront membres.
- **Éclairage église** : Monsieur José GONCALVES et les adjoints se rendront sur site le samedi 14 novembre afin de solutionner le problème.
- **Isolation Mairie** : Les adjoints installeront de la laine de verre sur le plancher du grenier.

Monsieur Pierre MURAT, conseiller municipal, délégué à la commission Patrimoine, Tourisme, Communication et Culture de la CCPG, prend la parole et informe le Conseil Municipal qu'une étude sur « Comment associer les administrés aux réflexions du Conseil Municipal ? » est mise en place au sein de la Communauté de Communes.

Que faisons-nous à Aulnay La Rivière pour concerter les habitants ? Quels moyens avons-nous ?

Monsieur Pierre MURAT rappelle que la Commune est la base de la CCPG.

Fin de la séance à 22 h 10

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.